

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 juillet 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 juillet 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Martine BERGER-SABATIER

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 56 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES
Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel
LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Alain GRIOL (suppléant) - Michel VINCENT
(suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT -
Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU -
Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre
COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia
MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger
VIARSAC – Dominique MALLIE (suppléante) - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-
Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle
RUYSSCHAERT - Marie-Noelle ARMAND - Alain FRACHINOUS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane
GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien
ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme
BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent
CHAREYRE - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX
- Didier LAFFITTE - Mireille QUARLIN - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH -
Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Christine ROUSSIN - Jean-Claude
GRAS - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 12

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Pascale
ROCHAS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à
Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - Marie-Christine LAURENT a
donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSSEN -
Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Odile PILOZ - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques NIVON
- Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN
- Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

143-2024 Demande de subvention auprès du Fonds vert « Covoiturage » pour le développement de lignes de covoiturage

Vu la délibération n° 035-2023 du 28 mars 2023 du Conseil communautaire approuvant le schéma des mobilités durables de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 239-2023 du 19 décembre 2023 du Conseil communautaire relative à l'arrêt et à l'approbation du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBDP ;

Vu la délibération n° 078-2024 du 30 avril 2024 du Conseil relative à la Convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant que le schéma des mobilités durables ainsi le projet de PCAET prévoient l'encouragement du déploiement des mobilités partagées et solidaires incluant dans son axe 2, une action décrivant la mise en place de lignes de covoiturage sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant qu'une convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités partagées sur le territoire de la CCBDP est en cours de signature avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que la Communauté de communes s'apprête à mettre en place une ligne de covoiturage ; il s'agit de définir un cadre de faisabilité pour la création d'une ou des lignes de covoiturage, avec les aménagements nécessaires et la mise en place des outils de suivi ;

Considérant que ce projet est éligible au Fonds vert Mobilité qui permettra de prendre, en partie, en charge la réalisation de lignes de covoiturage, les campagnes de communication, la plateforme de mise en relation et les campagnes d'incitation financières ;

Le plan de financement suivant est proposé pour une durée de 3 ans. Ces crédits ont d'ores et déjà été votés au BP 2024 du 9 avril 2024 sur l'AP n° 5 « Covoiturage » correspondante. Il intègre la possibilité d'un financement dans le cadre du Fonds vert.

Dépenses			Recettes		
Dépenses d'investissement :	H.T.	TTC	Financier sollicité	taux	80%
Etude de faisabilité en 2024	11 900 €	14 280 €	Fonds Vert Covoiturage		
<i>Estimation des flux et des besoins</i>	1 700 €	2 040 €	Investissement	80%	52 280 €
<i>Design de la ligne</i>	5 100 €	6 120 €	Total des financements		
<i>Marketing de la ligne</i>	2 550 €	3 060 €	52 280 €		
<i>Cartographie des arrêts</i>	2 550 €	3 060 €	Autofinancement CCBDP		
Accompagnement à la phase d'achat	850 €	1 020 €	-		
Activation des usages 2025	5 300 €	6 360 €	Investissement		
<i>Option : Mise en service de l'outil numérique</i>	3 300 €	3 960 €	26 140 €		
Achat et installation du mobilier	44 000 €	52 800 €	FCTVA		
Total des dépenses d'investissement	65 350 €	78 420 €	Total d'autofinancement		
			13 276 €		
Total des dépenses	65 350 €	78 420 €	78 420 €		

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le principe de réaliser une étude, de programmer des travaux d'aménagement de lignes de covoiturage et de mener une animation pour la mise en place de ce dispositif de mobilité ;

D'AUTORISER le Président à déposer une demande de financement auprès du Fonds vert ;

D'INSCRIRE au budget 2025 les crédits nécessaires à ce projet en section investissement et fonctionnement (pour rappel, ces crédits ont d'ores et déjà été votés au BP 2024 du 9 avril 2024 sur l'AP n° 5 « Covoiturage » correspondante).

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Martine BERGER-SABATIER



Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/07/2024

Mise en ligne le : 24/07/2024

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240709-143_2024-DE
en date du 23/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 143_2024